

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Rennes, le 1^{er} avril 2020

Le Recteur de la région académique Bretagne
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des universités de Bretagne

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education
nationale

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Objet : Continuité pédagogique - Distribution et retour des devoirs par courrier postal

Vous assurez avec une grande constance la continuité pédagogique pour vos élèves depuis que la crise sanitaire nous a conduits à fermer nos écoles et établissements pour respecter le confinement auquel sont astreints tous les français pour endiguer l'épidémie de COVID-19.

Vous vous appuyez pour cela sur les outils numériques à votre disposition. Le nombre de connexions et la multiplicité des supports utilisés atteste de l'intensité et de la variété des échanges que vous avez avec vos élèves.

Pour autant, tous les élèves ne disposent pas de moyens informatiques et la communication des consignes et des devoirs à ces élèves est rendue très difficile par le respect légitime des consignes de confinement.

Pour pallier à ces difficultés et assurer l'équité dans l'accompagnement de tous les élèves, notre ministère a passé un partenariat avec La Poste pour faciliter l'acheminement des consignes pédagogiques aux élèves et le retour des productions des élèves vers les enseignants.

L'enjeu de ce dispositif est donc d'éviter les déplacements des parents, des professeurs et du personnel des écoles et établissements pour assurer la continuité pédagogique des élèves ne disposant pas de connexion numérique.

L'objectif est de faire parvenir aux familles, à un rythme hebdomadaire, des devoirs et permettre leur renvoi à l'enseignant.

Les principes généraux de ce dispositif sont les suivants :

- Chaque école/ établissement sera l'utilisateur d'une plateforme « DOCAPOSTE » qui permet le dépôt de documents pédagogiques numériques à destination des familles et élèves privés d'accès numériques uniquement. Le service postal assure l'impression et l'envoi des documents aux parents et élèves, qui peuvent retourner les devoirs sans frais par le biais d'une enveloppe à tarif gratuit. DOCAPOSTE numérise les devoirs renvoyés auxquels les enseignants auront accès sur la plateforme numérique. Chaque école ou établissement pourra télécharger les devoirs et les communiquer par mel aux enseignants.
- Les envois sont limités à 3 feuilles, soit 6 pages recto/verso, en noir et blanc ;

- Cette prestation est prise en charge au niveau national et ne donne donc pas lieu à facturation locale.

J'attire votre attention sur le fait qu'il convient de faire preuve de discernement dans l'utilisation de ce service : il est réservé aux familles les plus éloignées des outils numériques. Par ailleurs, les attendus et les consignes à transmettre aux élèves doivent être synthétiques (6 pages maximum par envoi).

Votre DASEN, votre IEN, vont prendre contact avec vous très rapidement pour vous faire part des modalités techniques précises et recenser les personnes contact pour la mise en œuvre de l'opération.

Je vous invite à repérer d'ores et déjà les élèves et familles susceptibles d'être concernées directement par ce dispositif et je vous remercie pour votre contribution à sa réussite, essentielle pour ne laisser aucun élève à l'écart de la continuité pédagogique.



Emmanuel ETHIS

